



Thème : Projet de création d'un réseau sur les femmes migrantes au sein du RSMMS

Introduction

Suite à l'Assemblée du RSMMS et en accord avec les organisations membres, il a été décidé de mettre en place un **groupe de travail spécifique sur les travailleuses migrantes** qui sera coordonné par le COPIL du RSMMS. Alejandra Ortega (CCOO Espagne) sera chargée de mettre en place et de coordonner ce groupe de travail avec l'appui du COPIL. La naissance de ce groupe de travail spécifique est venue de l'initiative du COPIL du RSMMS qui a souhaité la création d'un cadre de concertation entre les organisations partenaires, les commissions des femmes syndicalistes des pays concernés et les femmes migrantes.

Les objectifs généraux / Perspectives / tâches du groupe de travail

Objectifs généraux :

1. **Encourager et faciliter les échanges et la circulation des informations et des connaissances** entre les femmes syndicalistes et migrantes de syndicats partenaires de la RSMMS en renforçant leurs capacités de participation dans une action syndicale des différents pays des trois sous-régions.
2. **La démultiplication des formations au niveau sous-régional** pour le renforcement des capacités des femmes syndicalistes dans tous les pays membres et d'élargir, dans le futur, le réseau à d'autres pays d'Afrique, du Maghreb et de l'Europe en vue des échanges d'expériences
3. Et surtout de consolider la solidarité et **de trouver ensemble des stratégies et des solutions conjointes et idoines.**

Mécanisme de démarrage

Avant de commencer la tâche, le COPIL doit décider de manière générale **des moyens financiers et de soutien** qu'il peut consacrer à ce groupe de travail sur les femmes migrantes.

4. **Mise à jour des contacts** : Tout d'abord, il est proposé de disposer d'une **carte claire de toutes les organisations et de tous les pays qui composent la RSMMS afin de pouvoir mettre à jour les contacts.** Cette première tâche doit nécessairement se faire en coordination avec la Fondation Friedrich Ebert et les autres membres du COPIL. Il s'agit de mieux connaître les organisations syndicales partenaires et les comités et commissions des femmes, s'il y en a, dans chaque pays qui peuvent nous permettre d'accorder une méthodologie de travail commun pour débiter les activités du réseau.

5. **Discussion initiale sur ce que serait notre objectif** : Une fois que nous aurons identifié les organisations et leurs comités de femmes sur le terrain ou tout autre mécanisme de travail interne de ces organisations qui pourrait contribuer à la tâche de mise en place de ce groupe, **nous devrions organiser une première réunion en ligne** (peut-être avec un petit groupe d'une organisation par pays pour élargir le champ d'action) **pour définir l'objectif de ce groupe de travail et l'objectif final de ce réseau de femmes migrantes au sein du RMSM**. S'agit-il d'identifier les sujets de recherche et de débat sur la situation des femmes migrantes dans chaque pays ? S'agit-il d'identifier les syndicats et les militants dans chaque pays pour maintenir un réseau de lobbying ? Que voulons-nous définir exactement avec ce réseau et comment travailler ? L'objectif final de ce groupe et ses activités doivent être décidés lors de réunions conjointes avec les organisations susceptibles d'être impliquées.
6. **Planification stratégique**: A partir de ce point, **nous pouvons définir une série de modules/séminaires** à partir de l'identification des besoins définis par chaque commission et comité des femmes des organisations syndicales partenaires, on peut tenir un atelier international online (ou dans le cadre d'une conférence en face à face, si possible à un moment donné) pour notre **planification stratégique** et après sur des thématiques choisies par consensus de toutes les membres (négociation collective et conventions de l'OIT favorables aux droits des femmes, gestion d'une organisation syndicale, techniques de communication, santé et sécurité au travail, C189 et C190, etc...). On peut imaginer aussi la célébration de ces ateliers au niveau sous-régional a eu comme but de contribuer à la décentralisation des actions, à la responsabilisation dans le développement des actions par chaque organisation et à l'appropriation de la gestion des idées et projets planifiés, exécutés et évalués par ces organisations de femmes pour renforcer la participation et action dans leurs organisations et approfondir leurs connaissances mutuelles sur la situation des femmes syndicalistes et migrantes des différents pays de la sous-région. Ces ateliers peuvent permettre, également de traiter les questions communes qui touchent la participation des femmes dans l'action quotidienne des syndicats ainsi que les problèmes qui ont une relation directe avec les femmes travailleuses.